

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Nord -
75010

La convention d'occupation signée le 08/05/2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société SSP PARIS pour une durée de sept ans en gare de Paris Nord pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 27 avril 2025 :

- A titre principal : Restauration sur place ou à emporter ethnique / thématique
- A titre accessoire : livraison restauration ethnique/thématique

Cet avenant, dont l'objet porte sur la mise à disposition d'un emplacement à usage de terrasse, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.